

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à

la délibération : 8

+3 pouvoirs

Date de la convocation : 16.09.2022

Date d'affichage : 27.09.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 22.09.2022 01247.2022.9.67**L'an deux mil vingt DEUX, le 22 septembre à 19 heures**Le conseil municipal, régulièrement convoqué,**S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans**le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ

Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY

D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER

E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : GESTION DES BIENS Participation financière à des travaux de sécurisation
d'un chemin communal utilisé comme piste de ski alpin**

Motifs

La route de la Vieille Faucille, appartenant à la commune de Mijoux, et utilisée à des fins diverses, notamment de randonnée, est une piste de ski alpin l'hiver.

Située dans une pente forte, elle est protégée sur certains tronçons situés dans des couloirs par des filets situés dans la pente. Ces filets servent à la fois de pare-pierres, pare-arbres et pare-avalanches.

Le Syndicat mixte des Monts Jura (SMMJ) a demandé en début d'hiver 2021 un rapport à la société FITA, spécialisée dans les ouvrages de protection de ce type (travaux d'accès difficile, travaux spéciaux risques naturels, travaux acrobatiques, bâtiment, génie civil et aménagement de sites) sur l'état de ces équipements. Le rapport a été remis le 13 juillet et fait état de la trop forte charge des filets et de quelques réparations nécessaires pour les six couloirs.

En conséquence le SMMJ, en accord avec le maire de Mijoux, a demandé un devis à cette entreprise pour procéder aux actions d'entretien et de réparation nécessaires (remise en état des filets, retrait des bois présents et réfection d'un ancrage aval paravalanche au couloir 1).

Ce devis, du 27 juillet 2022, s'élève à 21 380 € HT.

Compte-tenu de l'utilisation différente de cette route selon les saisons, le SMMJ a demandé à la commune de participer à la charge que représentent ces travaux, selon la clef moitié-moitié. La commune a préalablement demandé à la communauté d'agglomération du Pays de Gex de participer à hauteur du tiers dans le coût, compte tenu que ce chemin est aussi un itinéraire de randonnée (sentier de grande randonnée) de sa compétence. La communauté

d'agglomération a répondu que ce n'était pas possible, sa compétence pour l'entretien se limitant à l'entretien courant du sentier et de ses abords immédiats.
En conséquence, la maire propose d'accepter la proposition du SMMJ de partager à moitié le coût avec la commune de Mijoux.

En conséquence la commune rembourserait au SMMJ la somme de 10 690 €HT (il n'y a pas lieu d'inclure la TVA dans la participation de la commune, compte-tenu du régime de TVA déductible auquel est soumis le SMMJ).

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe des travaux d'entretien et réparation des filets de protection de la route de la Vieille Faucille,
- DONNE SON ACCORD au SMMJ pour une participation financière à ces travaux, à savoir le remboursement de la moitié du coût hors taxe de ces travaux selon le devis de l'entreprise...,
- DEMANDE AU SMMJ que ces travaux soient effectués à temps pour la saison d'hiver 2022/2023

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre 0 Abstention 0 Pour 8+3 pouvoirs

VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ

Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.9.67

Le maire, Martine VIALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le *****

Et de la publication, le *****



1225 Route de Saint Claude
ZA Tréchaumont
39310 LAMOURA
Tél : 03 84 41 67 23
Tél portable : 06 81 48 84 65
Fax : 03 84 41 67 56
Site web : www.ftta.fr
Email : contact@ftta.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220922-012472022967-DE

SLOW
Devis

Syndicat Mixte des Monts Jura
1518 Route de la Télécabine
01170 CROZET

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE22001516	27/07/2022	427	26/08/2022	

N°	Description	Un	Qté	P.U. HT	Montant HT
1	Installation et repli de chantier en zone d'accès difficile	F	1,000	2 800,00	2 800,00
2	COULOIR 1 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets, réfection d'un ancrage aval paravalanche	F	1,000	2 260,00	2 260,00
3	COULOIR 2 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets	F	1,000	3 780,00	3 780,00
4	COULOIR 3 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets	F	1,000	1 870,00	1 870,00
5	COULOIR 4 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets	F	1,000	2 920,00	2 920,00
6	COULOIR 5 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets	F	1,000	2 280,00	2 280,00
7	COULOIR 6 : Travaux de remise en état et retrait des bois présents dans les filets	F	1,000	5 470,00	5 470,00

TRAVAUX D'ACCES DIFFICILE - TRAVAUX SPECIAUX
RISQUES NATURELS - TRAVAUX ACROBATIQUES - BATIMENT - GENIE CIVIL - AMENAGEMENT DE SITES

1225 Route de Saint Claude - ZA Tréchaumont - 39310 LAMOURA - Tél : 03 84 41 67 23 - Fax : 03 84 41 67 56 - email : contact@ftta.fr
- RCS : 432 686 509 LONS LE SAUNIER - N° TVA intracom : FR10432686509 - SARL au capital de : 150 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

P.U. HT

SLON
Montant HT

ID : 001-210102471-20220922-012472022967-DE

N°

Description

Un

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance ..., située ..., valable en France métropolitaine.

Total HT	21 380,00
Total TVA	4 276,00
Total TTC	25 656,00
Acomptes	0,00
Net à payer	25 656,00 €

Pour matérialiser votre accord sur notre proposition de prix et sur nos conditions, veuillez nous retourner un exemplaire de ce devis avec nos conditions de vente datées et signées.

CONDITIONS DE VENTE

Validité de l'offre : 90 jours à compter de la date du devis ci-dessus.

Mode de Règlement :

Devis N°DE22001516

A:

le: / /

Bon pour Accord.

Signature Entreprise :

Signature Client :

N°

Description tranche

Quantité

P.U. HT

Montant H.T.

**TRAVAUX D'ACCES DIFFICILE - TRAVAUX SPECIAUX
RISQUES NATURELS - TRAVAUX ACROBATIQUES - BATIMENT - GENIE CIVIL - AMENAGEMENT DE SITES**

1225 Route de Saint Claude - ZA Tréchaumont - 39310 LAMOURA - Tél : 03 84 41 67 23 - Fax : 03 84 41 67 56 - email : contact@ftta.fr
- RCS : 432 686 509 LONS LE SAUNIER - N° TVA intracom : FR10432686509 - SARL au capital de : 150 000,00 €